

# CROIX DE GUERRE et VALEUR MILITAIRE

## Dossier

L'Indopacifique,  
sécurité et défense

p.5 à p.17

REVUE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE  
Affiliée à la Fédération André Maginot - Groupement n°31 - Toutes les générations du feu



N°354 - Décembre 2023 4<sup>ème</sup> trimestre



**ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX  
DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE**  
Fondée en 1919. Déclarée conformément  
à la loi du 1-VII-1901. Approuvée par le ministre  
de l'Intérieur. Reconnue d'utilité publique :  
décret du 22 avril 1963. Affiliée à la Fédération  
nationale André Maginot - Gr. 31

**Comité d'honneur :**

Général d'armée (2S) Bertrand  
Ract-Madoux, Amiral (2S) Alain  
Oudot de Dainville, Général d'armée  
(2S) Denis Favier, Médecin général  
inspecteur (2S) Jean-Louis André,  
Général d'armée aérienne (2S)  
Stéphane Abrial, Renaud Denoix de  
Saint Marc, vice-président du Conseil  
d'Etat (H), la Ville de Paris

**Présidents d'honneur :**

Général (2S) Jacques Larchet  
Chef d'escadrons (H)  
François Castanier

**Membre d'honneur :**

Jean Folia

**Président national :**

Michel Bachelette-Peyrade

**Vice-Présidents :**

Alain Bonnet, Daniel Gyre

**Secrétaire général :**

Fabrice Tedoldi

**Secrétaire général adjoint :**

Hervé Bonnier

**Trésorière nationale :**

Jacqueline Combémoré

**Trésorier national adjoint :**

Christophe Barthélémy

**Chancelier :**

Christian Bayol

**Conseil d'administration :** Michel

Bachelette-Peyrade, Christophe  
Barthélémy, Alain Bonnet, Hervé  
Bonnier, Michel Bugeaud, Pierre  
Castillon, Jacqueline Combémoré,  
Franck Galland, Frédéric Drujon,  
Daniel Gyre, Emmanuel Montanié,  
Philippe Moreux, Olivier Paulus, Loïc  
Salmon, Fabrice Tedoldi (conseiller  
technique), Olivier Yviquel.

**ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL :**

A.N.C.G.V.M.  
Hôtel national des Invalides  
Cour d'honneur escalier H  
129, rue de Grenelle - 75007 PARIS


**TRÉSORIÈRE NATIONALE :**

Jacqueline Combémoré - 01 44 42 38 47  
Courriel : tresoriere.ancgvm@sfr.fr

**PERMANENCE SECRÉTARIAT :**

mardi, mercredi et jeudi 9h30-16h00  
Charlette Dumont - 01 44 42 38 47  
Courriel : ancgvm@sfr.fr

# SOMMAIRE

■ ÉDITORIAL .....	3
■ DOSSIER .....	5
<i>L'INDOPACIFIQUE, SÉCURITÉ ET DÉFENSE</i>	
	
(C) MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	
■ HISTOIRE .....	18
<i>Les Spitfire de l'armée de l'Air en Indochine</i>	
■ CULTURE .....	21
<i>Du sens et de l'action - paroles de saint-cyriens</i>	
■ INSTITUTION MILITAIRE DÉCORÉE .....	22
<i>Lycée militaire d'Aix-en-Provence</i>	
■ VILLE DÉCORÉE .....	24
<i>Levie (Corse-du-Sud)</i>	
■ UNITÉS MILITAIRES DÉCORÉES .....	26
<i>Frégate multi-missions Lorraine ; CENZUB-94ème RI</i>	
■ VIE DES SECTIONS .....	30
<i>Commission Mémoire et Histoire ; Tarn-et-Garonne</i>	
■ FORMULAIRES D'ADHÉSION .....	33
<i>Unités militaires ; membre titulaire</i>	
■ CARNET .....	35

Des informations complémentaires sur la Défense,  
renouvelées périodiquement, sont accessibles sur le **site internet** :

[www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr](http://www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr)



« Croix de guerre et Valeur militaire »

« Valeur Militaire »

« Croix de guerre et Valeur militaire »

**REVUE CROIX DE GUERRE ET VALEUR MILITAIRE**

Directeur de la publication : *Michel Bachelette-Peyrade*

Rédacteur en chef : *Loïc Salmon* - 01 44 42 38 47 - Courriel : bulletin@gvm@sfr.fr

Rédacteur en chef adjoint : *Marc Beauvois*

Imprimerie : Centr'Imprim 36101 Issoudun Cedex

Dépôt légal N° 202312.0009

Commission paritaire N° 0326 A 06885

I.S.S.N. 1247-9918



### ÉDITORIAL

*Messieurs les chefs de corps et commandants des unités décorées,*

*Mesdames et Messieurs les élus des villes décorées,*

*Mesdames et Messieurs les représentants des institutions civiles décorées,*

*Cher(e)s membres décoré(e)s et associé(e)s,*

*Ce numéro de la revue « Croix de Guerre et Valeur Militaire » vient à l'issue d'une année à nouveau particulièrement chargée, marquée par le retour de conflits que l'on pensait révolus depuis la chute du Mur de Berlin au début du mois de novembre 1989, marquant la fin de la « guerre froide » et l'espoir d'un retour définitif à la paix.*

*Les opérations militaires contre le terrorisme islamiste dans le golfe Arabo-Persique et en Afrique, puis le conflit russo-ukrainien à l'Est de l'Europe et plus récemment la guerre israélo-palestinienne et leurs conséquences géopolitiques prennent aujourd'hui une dimension mondiale. Le dossier de ce numéro porte sur la zone Indopacifique, dont la France est un État riverain et où la volonté d'expansion de la Chine constitue une source de tensions dans la région et sur la liberté de navigation dans le monde par son projet des Routes de la Soie.*

*Dans ce contexte de grande inquiétude, notre association nationale a maintenu ses activités : le 29 mars notre assemblée générale annuelle statutaire s'est tenue à Paris suivie d'une visite exceptionnelle du musée de la Légion d'honneur et des ordres de Chevalerie. Les membres du Conseil d'administration se sont réunis à nouveau en présentiel et ont pris des mesures pérennisant notre projet associatif : relance de la commission Solidarité au profit de nos membres en difficultés, installation de la commission Mémoire et Histoire dont vous trouverez un compte rendu dans ces pages, accueil de deux nouveaux administrateurs en la personne du général (2S) Olivier Paulus, ancien directeur du Service historique de la Défense et du capitaine de corvette (RC) Olivier Yviquel, ancien directeur de l'Association des maires de France. Nous leur souhaitons la bienvenue et comptons sur leurs précieux conseils.*

*Je tiens à remercier en cette fin d'année nos soutiens fidèles dans l'organisation de nos événements et en premier lieu le ministère des Armées, notre ministère de tutelle, mais également la Fédération nationale André Maginot, dont nous formons le Groupement N°31, ainsi que « La France Mutualiste » et sa fondation qui marquent un intérêt constant pour nos actions.*

*En cette fin d'année nos pensées iront vers tous nos militaires des trois armées et de la gendarmerie, projetés sur les théâtres d'opérations extérieurs et dans nos territoires, en métropole et outre-mer, en missions de courte durée ou en préparation opérationnelle, qui assurent, au quotidien et dans le contexte international actuel, notre sécurité. Nous n'oublions pas non plus nos blessés et les familles de nos soldats disparus au combat. Nous devons leur assurer notre total soutien.*

*Porte-parole de notre Conseil d'administration national, de ceux qui œuvrent au Siège national aux Invalides et au sein de nos sections en métropole, outre-mer et à l'étranger, je vous souhaite, Unités militaires, Villes et Institutions civiles décorées, combattants d'aujourd'hui et anciens, sur les théâtres d'opérations, dans vos garnisons et dans vos foyers, de joyeuses fêtes de Noël et tous nos vœux à l'occasion de la nouvelle année.*

*Bien fidèlement.*

*Michel BACHETTE-PEYRADE, président national*

# Boutique - ANCGVM



« La Croix de Guerre 14-18 »  
19 € (frais de port compris)



« Honneur de la cité »  
20 € (frais de port compris)



« Croix de Guerre des OPEX »  
16 € (frais de port compris)



« Croix de la Valeur Militaire »  
16 € (frais de port compris)



Coupelle ANCGVM  
45 € (frais de port compris)



« La marque de courage »  
45 € (frais de port compris)



Médaille du centenaire ANCGVM  
45 € (frais de port compris)



Cendrier ANCGVM  
35 € (frais de port compris)



Couteau du centenaire  
35 € (frais de port compris)



Jeux de cartes ANCGVM  
15 € (frais de port compris)



Nouveau Pin's ANCGVM  
7 € (frais de port compris)



Cravate  
40 € (frais de port compris)

Réglement par chèque bancaire à l'ordre de : ANCGVM

À adresser à l'Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire  
Hôtel national des Invalides, 129 rue de Grenelle, 75700 PARIS CEDEX 07

Ou

Rendez-vous sur la boutique en ligne :

<https://croixdeguerre-valeurmilitaire.fr/boutique/>



# L'INDOPACIFIQUE

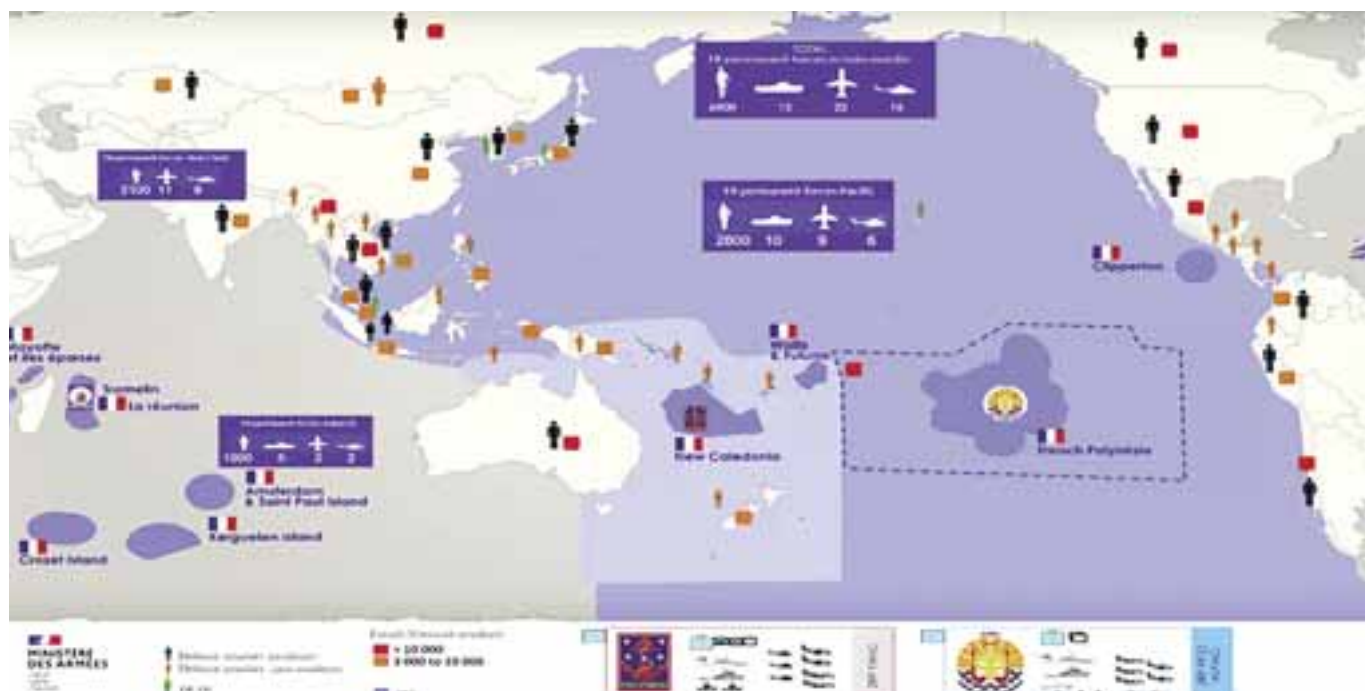
## Sécurité et défense

Zone géographique qui va des rives africaines de l’océan Indien aux rives américaines de l’océan Pacifique, l’Indopacifique représente 50 % des terres émergées et des surfaces maritimes, et rassemble les trois quarts de la population mondiale avec une très grande diversité de peuples, de cultures, de religions et de langues. L’axe Djibouti-Colombo-Singapour-Shanghai est une ligne de communications indispensable au fonctionnement économique de la planète et structurée autour de « verrous » stratégiques d’importance majeure. Pour la France, c’est un enjeu économique (sécurité des approvisionnements et des échanges commerciaux) et de souveraineté (protection des zones économiques exclusives et lutte contre les activités illicites). En outre, la France, du fait de ses territoires ultramarins, est un « État riverain » dans les deux océans (carte ci-dessous). Après les tensions liées à l’extension de la piraterie maritime, notamment dans les détroits malais et Ormuz/Bab El-Mandeb et les contentieux liés au droit de la mer, apparaît un regain d’intérêt pour la zone sous l’impulsion, dans les années 2005, des États-Unis, du Japon, de l’Australie et de l’Inde afin de contenir l’expansionnisme chinois du projet des « Routes de la Soie » et maintenir les routes maritimes libres et ouvertes pour tous. De

<i>La France, « État riverain »</i>	<i>p.6</i>
<i>Les États-Unis et leurs alliés</i>	<i>p.8</i>
<i>La Chine</i>	<i>p.11</i>
<i>L’Inde</i>	<i>p.14</i>
<i>Asie du Sud-Est et États insulaires</i>	<i>p.17</i>

Dossier réalisé par Hélène Mazeran, présidente de l’Institut du Pacifique et membre de l’ANGVM

plus, les ressources minérales (et métaux rares) s’avèrent particulièrement nombreuses sur les marges des océans Indien et Pacifique.



D O S S I E R



## LA FRANCE

### « Etat riverain »

*La France occupe une place singulière du fait de la présence de territoires sous souveraineté française : Etat « solidaire » du bloc occidental, mais marginalisée par « l'anglosphère ». « La France n'est pas un hexagone, mais un archipel ».*

Ainsi, 7 des 13 territoires d'outre-mer français sont situés dans les océans Indien et Pacifique. La France n'y est pas une puissance « étrangère », mais un État « voisin » dans les deux océans, et il y a donc une cohérence à lier les deux espaces.

#### « PRÉSENCE » FRANÇAISE DANS LA ZONE

La France et les États-Unis sont les seuls États membres du Conseil de sécurité des Nations-Unies à exercer leur souveraineté sur des territoires insulaires à plusieurs milliers de kilomètres de la métropole. La Zone économique exclusive française d'environ 11 millions de km<sup>2</sup> est la 2<sup>ème</sup> au monde par sa superficie après celle des États-Unis, dont environ 2 millions de km<sup>2</sup> en océan Indien et 7 millions de km<sup>2</sup> en océan Pacifique.

La population de citoyens français dans la zone atteint 1,6 million auxquels il convient d'ajouter environ 300.000 résidents français dans les États riverains. Sont également présents 7.000 militaires français en permanence (4.000 dans l'océan Indien, 3.000 dans l'océan Pacifique, des forces dans les bases de Djibouti et des Émirats Arabes Unis). 18 attachés de défense sont présents dans les ambassades de la région, dont un auprès de l'US IndoPac et un auprès du centre régional de Singapour. Ces différentes positions constituent un atout en matière de pré-positionnement et de

projection des forces conventionnelles, de dissuasion nucléaire, de défense spatiale et de cyberdéfense. Mais les questions de statut constituent un point de fragilité, notamment en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie avec les revendications indépendantistes, même si des progrès en matière d'autonomie ont été réalisés

#### MEMBRE D'ORGANISATIONS RÉGIONALES

La Commission de l'océan Indien (COI), créée en 1982 à Port Louis, regroupe les Comores, la France (représentée par le préfet de La Réunion), Madagascar, Maurice et les Seychelles. La France a présidé la COI en 2021-2022. La Communauté du Pacifique (CPS), organisation de coopération scientifique et technique créée en 1947 par l'Australie, les États-Unis, la France, les Pays-Bas (retirés en 1962), et le Royaume-Uni (retiré en 1996). Aujourd'hui, elle regroupe 22 États et territoires insulaires et les 4 membres fondateurs. Elle dispose, à Paris, d'un bureau de liaison européen. Le Forum du Pacifique Sud créé en 1971 à Wellington, regroupe 16 États indépendants plus la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française depuis 2016. L'Indian Ocean Naval Symposium qui, depuis 2008, rassemble les Marines de 25 pays, dont l'Australie, les Émirats Arabes Unis, la France, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran et le Qatar. Le Royaume-Uni. La Chine, la Russie et le Japon y sont parmi les 8 observateurs. La France a assuré la présidence de juin 2021 à juin 2023. L'Association des États riverains de l'océan Indien (IORA), que la France a rejoint le 17 décembre 2020, compte 23 États-membres. La France est une puissance nucléaire, et la



seule à assurer une présence maritime occidentale dans la zone aux côtés des États-Unis et de l'Australie, avec deux rotations annuelles dans la région. La zone française Indopacifique est divisée en cinq commandements militaires sur deux théâtres : la zone Alpaci et la zone Alindien. Mais la France a-t-elle encore les moyens financiers de maintenir cette présence ? Les équipements militaires sont souvent limités et/ou anciens. Il faut ajouter que la charge des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) incombe aussi aux forces de l'Indopacifique.

La stratégie française ne se veut pas exclusivement militaire, même s'il lui est nécessaire de protéger ses « appuis stratégiques », de « montrer le pavillon », de protéger ses zones de pêche, de défendre la liberté de navigation...D'où la nécessité de renforcer la capacité opérationnelle des forces navales, notamment avec le programme de surveillance et d'intervention maritime, les patrouilleurs d'Outremer, les bâtiments de ravitaillement des forces et les frégates de défense et d'intervention. Tout un réseau de centres de recherches et développement dépendent aussi de personnels et de financements français : CNRS, IFREMER, Institut de recherche pour le développement, Institut Pasteur et Agence française du développement.

### ALLIANCES ET PARTENARIATS

Les États de la zone sont des clients importants de l'industrie française d'armement. Six des plus gros clients de la France en matière d'armements sont dans la région : Corée du Sud ; Émirats arabes unis ; Inde (en 2023, la France est son premier fournisseur d'armes devant la Russie, les États-Unis, Israël et le Royaume-Uni) ; Qatar ; Malaisie ; Singapour. L'offre française de vente s'accompagne en général d'un développement de compétences locales et de transferts de technologies, contrairement à l'offre

américaine. Les relations franco-indiennes en la matière méritent quelques précisions. Le premier avion de chasse a été vendu par Dassault en Inde en 1953. Les 36 chasseurs Rafale, commandés en 2016, ont été livrés en 2022 comme prévu malgré la crise du covid-19. Des négociations sont en cours pour 26 autres appareils, Rafale Marine, pour équiper le porte-avions *Vikrant*, entré en service en 2022, et également pour 114 appareils pour l'armée de l'Air indienne. Les sous-marins Scorpène sont assemblés par Naval Group à Bombay depuis le contrat de 2005. Thalès est présent en Inde depuis 70 ans dans des joint-ventures de constructions d'armes de défense aérienne de courte portée, des radars et des équipements de guerre électronique. Safran contribue à la fourniture de différents moteurs pour des court-courriers et pour des hélicoptères. Après la livraison du premier des 56 avions de transports militaires C 295 commandés en 2021, 500 avions civils ont été commandés en 2023 à Airbus. Des discussions sont aussi en cours au sujet d'un projet de construction de 6 réacteurs nucléaires EPR à Jaitapur. De très nombreuses missions et/ou exercices conjoints multilatéraux sont organisés avec des partenaires de la région, notamment les quatre membres du QUAD (Australie, États-Unis, Inde et Japon) : exercices « Varuna » (janvier 2023), « La Pérouse » (mars 2023), « Croix du Sud » et des exercices de secours. Avec le Japon, la France a entamé « un partenariat d'exception » (9 mai 2023) qui s'est notamment traduit par trois semaines d'exercices militaires en Nouvelle-Calédonie (septembre 2023), dans le cadre d'une vision commune d'un Indopacifique libre et ouvert. Si le partenariat stratégique avec l'Australie a été partiellement remis en cause par la signature du traité AUKUS en septembre 2021, la stratégie française est aujourd'hui globale et parfaitement alignée avec des pays comme le Japon, la Corée du



Sud ou l'Inde. Après quelques mois de tension après la signature du traité AUKUS, et depuis l'élection du Premier ministre Antony Albanese, les relations franco-australiennes sont apaisées et la coopération a repris en matière d'exercices maritimes conjoints. La France est le premier pays européen à avoir adopté une stratégie pour l'Indopacifique prônant l'ordre multilatéral, le développement international et la liberté de navigation autour de quatre axes principaux : défense de la souveraineté française ; contribution à la sécurité régionale et à la stabilité ; préservation de la liberté de circulation ; prise en compte des conséquences du changement climatique.

### COOPÉRATION EUROPÉENNE

La France, membre fondateur de l'Union européenne (UE), est désormais le seul État européen présent dans la zone, ce qui lui a permis de jouer un rôle important dans l'adoption de la stratégie de l'Union européenne pour la coopération dans la région Indopacifique en février 2022. Si l'Europe ne mentionne pas son opposition à la Chine, elle précise « *sa réticence à approfondir des échanges avec des États qui ne respectent pas ses valeurs* » et insiste sur la nécessité de « *renforcer ses partenariats avec l'Association des États d'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour préserver la liberté de navigation et pour lutter contre la territorialisation des mers* ». L'UE, premier investisseur et principal partenaire de coopération au développement dans la région indopacifique, est un des plus grands partenaires commerciaux de la zone. Les deux régions couvrent 70 % du commerce mondial des biens et services. Dans le contexte du pacte AUKUS (Australie, Grande-Bretagne et États-Unis) et des rivalités sino-américaines, un rapprochement UE-ASEAN pour un projet régional de coopération commun autonome, évoqué en juin 2021, illustre le

partenariat stratégique signé en 2020 après 40 ans d'échanges. La vitalité économique des pays de l'ASEAN est importante pour l'UE. L'Inde et le Japon pourraient aussi se rapprocher des positions européennes. La France se veut ici « *puissance d'équilibre* », « *puissance d'initiative* ». Pourra-t-elle compter sur une véritable solidarité européenne? Pour certains États membres, seul compte l'aspect économique, complètement dissociable de garanties de sécurité. Certes, la France maintient un passage régulier de ses bâtiments de guerre en mer de Chine malgré les protestations de Pékin.

L'éloignement ne doit pas être oublié. Il faut environ un mois de transit entre la métropole et l'Océanie pour qu'un bateau soit opérationnel et 39 heures de vol pour 7 appareils français avec ravitailleurs de la métropole jusqu'à Tahiti, avec une escale en Californie et 7 ravitaillements en vol. Autre exemple : la distance entre la Nouvelle-Calédonie et la mer de Chine équivaut à celle de Paris à Chicago. La France complète sa stratégie par des coopérations militaires, économiques et culturelles avec des partenaires comme l'Inde ou le Japon. Elle offre une troisième voie entre la Chine et les États-Unis. Mais sa perception sur la scène internationale varie selon les pays.

Pour la Chine, la France est en Europe et n'a rien à faire dans l'océan Indien ni dans l'océan Pacifique. Pour les Occidentaux, en dépit de relations cordiales et de coopération avec la Marine américaine, le Pacte AUKUS doit-il être considéré comme une mesure de défiance vis-à-vis de la France ? La France est-elle reconnue et acceptée par les anglo-saxons ? Si en 2013, on évoquait en France la possibilité d'un « *partenariat global* » avec la Chine (Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale), aujourd'hui on parle dans la terminologie européenne d'un « *rival systémique* ».





## LES ÉTATS-UNIS

## Leurs alliés sur zone

*À la fin de la deuxième guerre mondiale, la victoire finale a rapidement « dérivé » vers la guerre froide entre les puissances occidentales et le bloc soviétique, conduisant à la création d'institutions où les États-Unis ont un rôle de leader : l'OTAN en 1949 couvrant l'océan Atlantique, puis l'OTASE en 1954 dissout en 1977 couvrant l'océan Pacifique.*

Dans les années 1970-1980, les conflits du Moyen-Orient mettent en évidence la nécessité pour le bloc occidental d'assurer des routes maritimes libres et ouvertes dans tous les océans pour : préserver la libre circulation des sous-marins nucléaires ; assurer un approvisionnement sûr des ressources énergétiques du golfe Persique vers l'Europe et l'Amérique du Nord par l'océan Indien, du golfe Persique vers le Japon par l'océan Indien, les détroits malais et l'océan Pacifique.

**COOPÉRATION ANGLO-SAXONNE**

Les États-Unis et le Royaume-Uni partagent les informations de leurs agences de renseignement depuis 1941 dans le cadre du traité UKUSA, surnommé « Five Eyes » avec l'entrée du Canada en 1948, de l'Australie et de la Nouvelle Zélande en 1956.

En outre après le retrait des forces britanniques à l'Est de Suez, les États-Unis ont pris leur succession et se sont installés notamment à Diego Garcia de manière permanente en vertu d'un traité bilatéral de location pour 50 ans signé en 1976 avec les Britanniques. Enfin l'armée américaine était présente au Japon depuis la capitulation sans condition du 2 septembre 1945. Le traité de coopération mutuelle et de

sécurité avec le Japon (1960) a pris la suite du Traité de sécurité de 1951.

Aujourd'hui, le Japon est passé du pacifisme sous parapluie américain à une politique de défense basée sur un impératif de sécurité nationale et de coopération avec ses alliés occidentaux. La question d'un bureau de l'OTAN à Tokyo a fait débat. Outre la base américaine de Guam, la Marine américaine avait accès à cinq bases permanentes aux Philippines jusqu'en 1992, en vertu du traité de défense mutuel signé en 1951.

Au cours des années 2000, les États-Unis et la France se sont directement impliqués dans la lutte contre la piraterie maritime

**CONTENIR LA CHINE**

Dès les années 2005, les États-Unis, le Japon, l'Australie et l'Inde cherchent à contenir la Chine au nom des valeurs démocratiques dans « l'Arc de la liberté et de la prospérité », présentant la nécessité « d'encadrer » l'expansionnisme chinois manifesté par le projet des Routes de la Soie.

Les premières dispositions américaines réactives ont eu pour but de protéger les entreprises, les technologies et les infrastructures sensibles par rapport aux investisseurs et fournisseurs chinois : adoption des dispositions FIRRMA et ECRA dès 2018, complétés en 2022 par l'America Competes Act, ayant pour but de stimuler la recherche scientifique et d'accroître la production de semi-conducteurs en Amérique, de restreindre la capacité chinoise à produire des puces informatiques, même si la défense de ces priorités américaines peut peser sur leurs Alliés.

Il devient nécessaire de conforter les alliances existantes et d'en rechercher de nouvelles de manière à



D  
O  
S  
S  
I  
E  
R

créer une architecture régionale de sécurité allant au-delà des seules alliances bilatérales existantes. Un traité a été signé avec la Corée du Sud en 1953. Enfin avec les Philippines, les liens datant de 1951 revus en 1992, ont été complétés par la modernisation des cinq bases mentionnées plus haut lors de la signature d'un « accord de coopération renforcée en matière de défense » (ECDA) signé en 2014 puis, en 2023 quatre nouveaux emplacements non précisés ont été ajoutés. Ils sont situés en bordure occidentale de la mer de Chine méridionale, au Sud de Taïwan et face aux îles Spratleys.

Avec l'Australie, le Traité AUKUS (Australie, Grande-Bretagne et États-Unis) en 2021, en plus d'impliquer des transferts de technologies en matière de propulsion nucléaire vers l'Australie, renforce l'alliance entre les trois États en dépit de l'opposition de la Nouvelle-Zélande au nucléaire, et annule le contrat de ventes de sous-marins français par Naval Group signé en 2019.

Les difficultés entre le Japon et la Corée du Sud semblent surmontées afin de relancer une coopération économique et financière pour faire face à la montée de la puissance chinoise et à la menace nord-coréenne, comme l'a montré le sommet de Camp David en août 2023.

### **LA QUESTION DE TAÏWAN**

La perception croissante de la menace chinoise par l'Inde (affrontements en décembre 2022 sur la frontière himalayenne, multiplication des incidents...) a permis un renforcement des relations au sein du QUAD (coopération militaire et diplomatique entre les États-Unis, l'Inde, l'Australie et le Japon), fondé en 2007. Le QUAD a aujourd'hui été « revitalisé » depuis 2017.

Lors du sommet du G20 en septembre 2023 le rapprochement États-Unis/Inde est destiné à freiner l'expansionnisme chinois au Moyen-Orient. La

question de Taïwan occupe une place particulière dans ce paysage. Pékin ne cache pas son projet de réintégrer Taïwan dans la République populaire de Chine avant le centenaire de la révolution en 2049 par « tout moyen possible ». Taïwan est considérée comme « la 23<sup>ème</sup> province », riveraine de la « mer de Chine intérieure ».

Dès la signature du Taïwan Relations Act en 1979, les États-Unis ont toujours insisté sur leur engagement à refuser toute action visant à changer le statu quo par la force et sur leur attachement à maintenir la stabilité dans le détroit de Taïwan. Tout effort visant à déterminer l'avenir de Taïwan par des moyens autres que pacifiques, notamment le boycott ou l'embargo, constituerait une menace pour la paix et la sécurité dans le Pacifique occidental et préoccuperait gravement les États-Unis. Si l'objectif n'est pas d'étendre l'OTAN à la zone Indopacifique, les États-Unis cherchent à développer la signature de partenariats et de coopérations entre les États membres de l'OTAN et des pays asiatiques (Australie, Corée du sud, Japon et Nouvelle-Zélande).

En 2022, pour la première fois, ces pays étaient invités au sommet de l'OTAN à Madrid. A Vilnius en juillet 2023, ils sont devenus « partenaires de l'OTAN ». Cette évolution est mal vue par Pékin pour qui l'OTAN est un « vestige » de la guerre froide sans justification depuis la dislocation du pacte de Varsovie en 1991.

Les Marines européennes, française et britannique surtout, mais aussi allemande et néerlandaise, envoient régulièrement des unités de combat dans la zone et participent à des manœuvres conjointes avec les États-Unis et les États de la région. On notera par exemple la participation des Forces d'auto-défense japonaises qui ont participé à l'exercice multinational annuel « Lapérouse » dans le Golfe du Bengale depuis 2021, aux côtés des États-Unis, de la France et de l'Australie.



## LA CHINE

**Contestation et recherche de points d'appui**

*La Chine, « nouvelle venue » dans la zone, conteste le terme d'Indopacifique (où elle se trouve en périphérie), lui préférant celui d'Asie-Pacifique où elle a une position centrale. Depuis 2013, le développement des routes de la soie terrestres et maritimes a accompagné son extraordinaire croissance économique : entre 2001 et 2021, le produit intérieur brut a été multiplié par 11 et les exportations par 7,5.*

**A**ujourd'hui si 90 % des plus grands ports mondiaux sont asiatiques, 70 % sont chinois. La Chine veut affirmer sa puissance dans le monde et y développer son influence, et cela au détriment des autres États.

**RECHERCHE D'UNE PLUS GRANDE ZEE**

Quoique signataire de la Convention de Montego Bay sur le droit de la Mer, elle cherche à s'approprier la mer de Chine méridionale au détriment du Viêt Nam, de la Malaisie, de l'Indonésie et des Philippines. Elle considère qu'elle ne dispose pas d'une zone économique exclusive (ZEE) correspondant à son statut de puissance économique en forte croissance. Elle n'a pas reconnu l'arrêt de la Cour d'arbitrage de La Haye du 17 juillet 2016 qui a rejeté toutes ses revendications en mer de Chine du Sud comme « sans fondement ». Elle poursuit ses incursions dans les ZEE des États riverains : patrouilles de garde-côtes chinois près des forages indonésiens ; recherches « océanographiques » et campagnes de pêche dans les ZEE des autres États ; accrochages de câbles de prospection d'hydrocarbures vietnamiens par des filets de pêche

de bâtiments chinois ; création d'îles artificielles et militarisation d'îlots isolés ; augmentation des installations sur l'île Triton des Paracels ; installation de barrières flottantes empêchant les bateaux philippins de pêcher.

La Chine multiplie régulièrement les exercices militaires au large de Taïwan, les intensifiant sous divers prétextes. Les incursions d'appareils de la République populaire dans la zone aérienne de défense de Taïwan sont de plus en plus fréquentes et, plusieurs fois par jour, obligeant les avions de la chasse taïwanaise à réagir. Le 28 août 2023, à l'occasion de la journée annuelle de la cartographie, a été publiée une carte officielle de la Chine et de ses abords terrestres et maritimes entraînant une réaction d'opposition de tous ses voisins lors du Sommet de l'ASEAN le 7 septembre. A la « ligne des 9 traits », Pékin a ajouté un dixième trait à l'Est de Taïwan. La Russie est aussi concernée par cette carte qui inclut l'île de Bolchoi Oussourisk (occupée par les Soviétiques depuis 1929) dans les eaux chinoises. Cette carte a aussi suscité la colère du gouvernement indien. L'État indien d'Arunachal Pradesh et la région de l'Aksai Chin (revendiquée par l'Inde) sont présentés comme des territoires chinois. Les incidents se sont multipliés depuis la guerre d'un mois en 1962 et accélérés depuis 2019 avec des affrontements physiques graves en 2020 et, aujourd'hui, des constructions d'infrastructures (casernes, routes, ponts et pistes d'atterrissage) de part et d'autre et la mise en place de systèmes de surveillance. De nouveaux accrochages ont eu lieu en 2022. Dans l'océan Indien, la Chine conduit aussi des opérations massives et systématiques de recherche, en préparation d'opérations sous-marines



militaires ou d'exploitation. Des opérations militaires sous-marines au large des Andaman et Nicobar visent à cartographier les fonds marins et probablement à les exploiter.

### DÉVELOPPEMENT D'UNE MARINE DE HAUTE MER

Parallèlement, la Marine chinoise se développe très rapidement. En 1995, elle n'était pas parmi les 8 premières flottes mondiales puis est parvenue au 2ème rang en 2005 et au 1er rang pour le nombre de navires de surface et sous-marins en 2020, à savoir 360 bâtiments contre 297 pour les États-Unis. Elle construit l'équivalent en tonnage de la flotte française en quatre ans.

Les manœuvres expansionnistes de la Chine se manifestent tant en mer que sur terre. Le projet des Routes de la Soie, lancé au Kazakhstan le 8 septembre 2013, se projette jusqu'à 2049, centenaire de la création de la République populaire. En octobre suivant, en Indonésie, il inclut « *une route de la soie maritime pour le XXIème siècle* ». A la composante terrestre à travers le continent eurasiatique, de Xian à Hambourg, s'ajoute la stratégie du « *collier de perles* », ceinture économique maritime allant des côtes chinoises aux côtes orientales de l'Afrique en passant par Malacca, Ormuz et les rives de l'océan Indien. L'objectif est de sécuriser ses lignes d'approvisionnement en hydrocarbures et en matières premières, car 85 % de ses importations d'hydrocarbures passent par Malacca. Pour cela, elle rachète, loue, construit des installations portuaires, en utilisant notamment la « *diplomatie de la dette* ». Les Routes de la Soie ou Belt and Road Initiatives (BRI) constituent désormais un réseau ferroviaire, routier et portuaire basé sur plus de 200 accords de coopération conclus avec plus de 150 pays et une trentaine

d'organisations internationales. Projet dont le succès a été célébré à Pékin lors du 3ème Forum des BRI le 17 octobre 2023. Toutefois, l'Italie, qui avait signé un protocole d'accord en mars 2019, a annoncé son retrait du projet en 2023.

### UN NOUVEL ORDRE INTERNATIONAL

L'ambition chinoise est de créer un nouvel ordre international remettant en question l'équilibre des puissances, en Asie et dans le monde, et la liberté de navigation. Afin de prendre directement ou indirectement Taïwan et sécuriser ses approvisionnements en matières premières et en ressources énergétiques, la Chine semble avoir adopté une stratégie en cinq points : sécuriser la mer de Chine à son seul profit ; endiguer le Japon ; étouffer l'Inde ; vassaliser la Russie et l'Union européenne ; isoler les États-Unis. La Chine et la Russie s'efforcent d'afficher une « *amitié sans limite* » et des manœuvres conjointes sont organisées périodiquement (par exemple du 5 au 11 juillet 2023). Mais « *elles ne sont pas alliées, et encore moins alignées* ». La Chine n'a pas reconnu l'annexion de la Crimée et s'est abstenue lors des votes onusiens sur la guerre en Ukraine. La Russie est réservée par rapport au projet des Routes de la Soie et ne soutient pas les initiatives chinoises en mer de Chine. De plus, elle est proche de l'Inde au sujet du conflit bilatéral en Himalaya. La Chine a développé des partenariats avec les micro-États océaniques : partenariat stratégique avec le Vanuatu ; accord de sécurité avec les îles Salomon. D'une part, la Chine cherche à « *détacher* » ces États insulaires de Taïwan avec qui ils étaient restés en relation et ainsi à s'assurer de nouvelles voix aux Nations-Unies. En 2023, sur les 14 États dans le monde qui reconnaissent Taïwan, 4 se trouvent dans le



Pacifique : îles Marshall, Nauru, Palaos et Tuvalu. D'autre part, ces îlots sont des verrous contrôlant les détroits de Lombok et de la Sonde, qui permettent des transits maritimes plus libres, bien que plus longs, que Malacca, notamment pour les sous-marins en plongée. Enfin toute cette zone est extrêmement riche en ressources minérales, inexploitées aujourd'hui. Or la Chine en produit quelques-unes, mais surtout dispose actuellement des plus grandes capacités de raffinage de ces ressources. La Chine déploie en outre une intense activité diplomatique au Moyen-Orient, qui lui est dictée par ses immenses besoins énergétiques. Elle est, en 2022, le 1er acheteur de pétrole brut saoudien (24 % des exportations saoudiennes), soit la moitié

du pétrole qu'elle consomme. Cette relation commerciale est donc vitale pour les deux États. S'y ajoute un projet de construction de centrale nucléaire en Arabie saoudite par la Chine. Par ailleurs, la diplomatie chinoise a aussi permis : la reprise des relations entre l'Iran et l'Arabie saoudite en mars 2023 ; la signature d'un partenariat stratégique avec la Syrie en septembre 2023 ; des accords avec les Émirats arabes unis, le Koweït et le Qatar pour des livraisons de gaz ; la reprise de raffineries abandonnées en Irak par les Occidentaux. La Chine présente aussi l'avantage, pour les régimes autoritaires du Moyen-Orient, de ne pas poser de conditions de respect des droits de l'Homme pour la signature d'accords.





## L'INDE

## Une position singulière

*Traditionnellement plus tournée vers la terre que vers la mer, vers l'Afrique que vers l'Asie malgré sa présence aux îles Andaman et Nicobar, et du fait de ses nombreuses diasporas sur les côtes Est-africaines et dans les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien, l'Inde a privilégié ses intérêts continentaux, et donc ses armées de Terre et de l'Air.*

Présentée comme les « premier partenaire stratégique » de la France dans la région, l'Inde est aussi un des premiers acheteurs d'armement français en Asie : 36 Rafale en 2016 (livrés en 2022) ; des hélicoptères Panther ; 2 sous-marins Scorpène livrables en 2022 et 2023. L'Inde multiplie ses contrats d'armement avec la France et avec les États-Unis, même si elle reste historiquement proche de la Russie. Les États-Unis, après quelques réticences, cherchent maintenant à renforcer leur partenariat stratégique avec l'Inde pour contrer l'expansion chinoise dans la zone. Une commande de 31 drones américains MQ-9 Reaper a été passée le 21 juin 2023. Celle qui concerne les moteurs d'aviation avec transferts de technologie est en attente de l'aval du Congrès américain. A l'occasion des 30 ans du partenariat avec la France, initié en 1998, un partenariat scientifique en matière de surveillance satellitaire entre le CNES et l'ISRO (Organisation de recherches spatiales indiennes) a été décidé en juillet 2023.

**« ENCERCLÉE » PAR LA CHINE**

Les relations conflictuelles de l'Inde avec la Chine, compliquées par des relations étroites sino-pakistanaïses l'ont conduite à s'appuyer sur son

amitié ancienne avec l'URSS, aujourd'hui la Russie. Cependant, elle a multiplié des accords de coopération à l'Est avec les pays de l'ASEAN, Singapour, l'Australie, et le Japon depuis une trentaine d'années, sans doute aujourd'hui en liaison avec son désir de contrer la politique chinoise des routes maritimes de la soie.

Parallèlement elle a développé une coopération au Moyen-Orient avec les États du Golfe, Israël et l'Iran.

L'Inde est le seul membre du QUAD (Australie, États-Unis, Inde et Japon) à avoir une frontière commune (3.400 km) avec la Chine avec des confrontations régulières. Elle est un des premiers pays à avoir mis en garde contre la stratégie du « collier de perles » chinois dans l'océan Indien avec des appuis logistiques, civils ou militaires, et contre les conséquences des endettements générés. Dès le début, le projet chinois des Routes de la Soie a suscité la méfiance de l'Inde qui y voyait des usages militaires en arrière-plan. L'Inde se sent « encerclée » par la Chine, depuis que celle-ci envoie des navires à Karachi. Aujourd'hui, elle équipe sa Marine pour la haute mer, participe à des exercices dans l'océan Indien, notamment « Varuna » en 2019, auquel a participé le porte-avions français *Charles-de-Gaulle*. L'Inde participe depuis 2017 à l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS), considérée comme anti-occidentale et créée en 2001 à l'initiative de la Russie, des anciennes républiques d'Asie centrale et de la Chine.

L'Inde se refuse à condamner l'agression russe en Ukraine et se contente de rappeler aux deux parties la nécessité de « retourner à la table des négociations ». Elle continue à acheter du pétrole à



bas prix à la Russie (son premier fournisseur), qu'elle revend au prix du marché à l'Europe et aux États-Unis, ainsi que des armes, même si la Russie rencontre des difficultés à lui en fournir du fait de ses besoins propres en Ukraine.

En matière d'exercices militaires, l'Inde a participé en septembre 2022 dans l'Extrême-Orient russe aux manœuvres « Vostok » avec la Russie et la Chine, puis en octobre à un exercice conjoint avec les États-Unis dans l'Himalaya.

### **DU « NON-ALIGNEMENT » AU « MULTI-ALIGNEMENT »**

L'Inde n'est pas « *alliée* » des Occidentaux, mais leur « *partenaire* » dans certains cas. Elle tente d'équilibrer au mieux ses relations en fonction de ses intérêts. Cette diplomatie n'est plus le « *non-alignement* » historique de 1955, mais plutôt un « *multi-alignement* ». L'Inde s'implique aux côtés des États-Unis, gère sa relation avec la Chine, cultive les liens avec l'Europe, rassure la Russie, inclut le Japon et ses voisins dans le jeu diplomatique, tout en élargissant l'espace traditionnel de ses soutiens. Il ne faut pas oublier que les États-Unis sont en 2021 le premier partenaire commercial de l'Inde et la Russie son premier partenaire en matière de défense.

Depuis la fin des années 1990, le rapprochement progressif avec l'Occident, notamment avec l'aide de la France, s'est concrétisé en 2006 par un accord américano-indien sur le nucléaire, clarifiant la situation indienne. Bien que non signataire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et après l'explosion des 5 bombes atomiques, l'Inde est de facto intégrée dans le club des puissances nucléaires. Elle devient alors cliente de l'industrie d'armement occidentale, notamment française, se modernise et entre dans le QUAD. Les équipements occidentaux sont en général plus modernes que les matériels russes.

Aujourd'hui, une proximité trop forte avec Moscou peut nuire au développement espéré du fait des investissements occidentaux. De plus, dans son conflit avec la Chine, le soutien russe pourrait être remis en cause par Moscou du fait du poids économique de celle-ci. En effet, le produit intérieur brut de la Chine est 5 fois supérieur à celui de l'Inde. Du fait de sa tradition de non-alignement et de ses relations culturelles et religieuses, l'Inde a développé des accords de libre-échange avec l'Asie du Sud-Est. Le non-alignement restant un pilier de la diplomatie indienne, elle ne s'oppose ni ne participe à aucune alliance militaire.

Les problèmes de sécurité dans la région Indopacifique sont pour elle une priorité absolue. Le 2 septembre 2022 à Cochin, elle a lancé le *Vikrant*, son premier porte-avions entièrement construit en Inde. Long de 262 m, jaugeant 40.000 tonnes et armé par 1.600 hommes, il peut emporter une trentaine d'avions, dont les MIG-29 russes. Il est comparable au *Charles-de-Gaulle* français. Signe d'un progrès technologique certain, le *Vikrant* permet à l'Inde de rejoindre le petit nombre de nations disposant de ce savoir-faire : États-Unis, Royaume-Uni, France, Russie, Italie, Espagne et Chine. Il lui offre une capacité de projection maritime accrue en s'ajoutant à un autre porte-avions de fabrication soviétique acheté en 2004.

L'augmentation du budget de la Marine est prévue de manière à disposer d'ici 2027 de 170 navires au lieu de 137 aujourd'hui, avec 3 porte-avions dont deux de construction nationale. L'Inde est encore le premier importateur mondial d'armes en 2022. Elle veut diversifier ses approvisionnements pour diminuer sa dépendance à l'égard de la Russie, qui la met parfois en difficulté avec ses partenaires occidentaux et membres du QUAD. De plus, elle souhaite aujourd'hui développer une industrie de défense en accord avec sa doctrine diplomatique



reposant sur « *l'autonomie stratégique* ». L'autonomie étant devenue une priorité pour l'Inde, le développement des constructions doit s'accélérer en dépit de quelques faiblesses dans les technologies de haut de gamme. Aujourd'hui, premier importateur mondial d'armement, l'Inde souhaite gagner en compétence pour alléger sa dépendance.

### PUISSANCE INTERNATIONALE AUTONOME

Changer un ordre mondial trop favorable à l'Occident, selon l'Inde, serait un objectif recherché pour le centenaire de l'indépendance en 1947 et une revanche contre le passé colonial perçu comme humiliant. De même, pour le centenaire de l'instauration de la République populaire en 2049, la Chine veut réparer un siècle d'humiliations. L'ambition de l'Inde est de passer de sa position de « *leader du Tiers-Monde* », sous l'influence de Gandhi et Nehru, à une position de puissance internationale autonome sans considération morale. Elle se verrait dans une situation de carrefour,

d'intermédiaire entre le Nord et le Sud, entre l'Est et l'Ouest, de dialogue avec tous, présentant ainsi une option pour les États qui ne veulent pas choisir. L'Inde est « *un partenaire stratégique et un pays ami* » de la France. Dans ce contexte, l'Inde pourrait être sensible à un rapprochement avec une troisième voie présentée par la France et l'Union européenne qui partagent la même ambition pour « *un espace libre, ouvert et où le droit international est pleinement respecté en Indopacifique* ». L'Inde sera sans doute une des superpuissances du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Aujourd'hui, cinquième économie mondiale, l'Inde a connu une croissance économique de 7,2 % en 2023 par rapport à 2022, et a dépassé la Chine pour le nombre d'habitants avec un grand dynamisme démographique, contrairement à la Chine. Mais l'Inde est encore aujourd'hui un pays « pauvre », où les inégalités vertigineuses, les défis sociaux en matière d'éducation et de santé ainsi que les tensions religieuses pourraient remettre en cause les perspectives de cette grande puissance de l'Indopacifique.

### Les porte-avions dans le monde en 2022

États	En activité	En construction
États-Unis	11	3
Chine	2	1
Inde	2	1
Italie	2	1
Royaume-Uni	2	0
France	1	1
Espagne	1	0
Russie	1	0
Japon	0	2





## ASIE DU SUD-EST ET ÉTATS INSULAIRES

### Quelles alliances ?

*Composée de nombreux petits Etats, cette région est au centre des rivalités, tensions et concurrences multiples. La lutte contre la piraterie maritime, indispensable pour la sécurité des pétroliers transitant dans le détroit de Malacca, quoiqu'en partie jugulée, persiste. En 2022 sur 115 attaques dans le monde, 38 ont eu lieu en Indopacifique. En outre, les exercices militaires conjoints dans ces régions se sont multipliés.*

En juin 2019, lors de la 18ème édition du Shangri-La Dialogue (Sommet diplomatique informel consacré aux questions de défense et sécurité en Asie), organisé à Singapour par l'International Institute for Strategic Studies, la ministre française de la Défense Florence Parly a présenté le document de référence « La France et la sécurité en Indopacifique ». La Chine a effectué aussi des exercices militaires avec Singapour en avril-mai 2023.

#### L'INDONÉSIE

Depuis 2020, la France est devenue « partenaire de développement » de l'ASEAN et a adhéré à l'Association des États riverains de l'océan Indien. Les relations franco-indonésiennes sont anciennes : visites officielles en 1961, 1972 et 1986 ; coprésidence de la conférence de Paris sur le Cambodge en 1991. Depuis 2011, un partenariat stratégique a été conclu avec l'Indonésie, client régulier de l'industrie d'armement français (deuxième derrière Singapour) pour des exportations de navires, radars, hélicoptères et Airbus. Des accords de coopération ont été signés en juin 2021 sur la mise en œuvre d'un vaste plan de modernisation des armées de l'Indonésie, qui a

commandé 2 avions de transport militaires A-400 M et a d'autres perspectives. Le 10 février 2022, a été signée une commande de 42 avions de chasse Rafale chez Dassault (30 monoplaces et 10 biplaces) avec une première tranche à livrer en 2025. Un accord de coopération a en outre été signé pour la fourniture éventuelle de 2 sous-marins *Scorpène*. Déjà, 14 exemplaires de ce type de sous-marin d'attaque à propulsion conventionnelle ont déjà été vendus par Naval group, dont 6 à l'Inde et 2 à la Malaisie. Quelques heures après la signature du contrat français, le ministère américain de la Défense a annoncé donner son accord à la vente de 36 avions de chasse F15 Eagle II à l'Indonésie, actuellement équipée de 49 avions de chasse (16 Sukhoi russes et 33 F16 et F5 américains). La question se pose sur le financement d'un tel renouvellement et sur son échéance. Cependant l'Indonésie entre dans le projet des Routes de la Soie : construction du premier TGV Djakarta-Bandoeng, inauguré le 2 octobre 2023 ; projets dans les secteurs de l'énergie, du nickel, du numérique et des télécommunications.

#### SINGAPOUR

L'Île-État se tient à l'écart de la rivalité des grandes puissances, participant à des exercices militaires tant avec l'Inde, l'Australie, le Japon, la Grande-Bretagne et la France qu'avec la Chine. Singapour fait aussi appel aux industries de défense européennes Saab, MBDA et Thales. Les pays de l'ASEAN se trouvent au carrefour des tensions régionales et cherchent donc à développer des relations pacifiées avec les États-Unis, notamment pour faire face à la Chine, la grande puissance la plus proche.



## Les Spitfire de l'armée

Lorsque le général Fay prend le commandement de l'armée de l'Air en Indochine à sa création en juillet 1945, l'aviation française souffre de carences à tous les niveaux. Pratiquement anéantie lors du coup de force japonais en mars précédent, elle est contrainte d'opérer sur des appareils obsolètes des années 1930, voire 1920, ainsi que sur des avions ennemis abandonnés. Les États-Unis refusant à cette date de soutenir tout conflit jugé colonialiste, l'armée de l'Air doit composer avec les ressources limitées des Britanniques, eux-mêmes engagés dans la guerre d'indépendance indonésienne. Le Spitfire, appareil emblématique de la Royal Air Force (RAF) durant la seconde guerre mondiale, devient le fer de lance de la chasse française en Indochine.

Pour armer son aviation de chasse, le général Fay fait appel à l'armée britannique, présente en Indochine depuis la capitulation en septembre 1945 pour désarmer et rapatrier les troupes nippones, et occupant la plus grande base aérienne du pays Tan San Nhut près de Saigon, seul aérodrome d'Indochine équipé de deux pistes en béton.

### Chasseurs-bombardiers par défaut

Le 26 septembre, un accord signé entre l'Air Marshal William Dickson, chef adjoint de la RAF, et le général André Hartmann, représentant du général de Gaulle auprès des Alliés, autorise la RAF à céder dix-sept Nakajima Ki 43 Oscar japonais et huit Supermarine Spitfire VIII britanniques à l'armée de l'Air. Ces chasseurs viennent équiper la 1ère Escadre de chasse, composée

du Groupe de Chasse (GC) I/7 «Provence» et du GC II/7 «Nice», et officiellement activée en janvier 1946. Les Ki-43 ne restent que quelques mois en service, cantonnés à l'entraînement du fait de leur impopularité parmi les navigants, et vite à cours de pièces de rechange. Les Spitfire VIII puis par la suite les modèles IX livrés par les Britanniques constituent en revanche le principal appareil de la chasse française en Indochine jusqu'en 1949.

Entré en service en 1938, le Spitfire fut l'épine dorsale de la chasse britannique durant la seconde guerre mon-

diale, constamment amélioré jusqu'à la fin du conflit. Conçu pour l'interception, rapide et maniable, le héros de la bataille d'Angleterre ne possède en revanche que peu d'aptitude pour l'appui au sol. C'est pourtant dans ce rôle que l'armée de l'Air française l'utilise principalement, avec la reconnaissance, faute d'aviation au sein de l'armée populaire vietnamienne. Tous les défauts du Spitfire apparaissent rapidement : autonomie très limitée ; faible capacité d'emport de réservoirs supplémentaires et de bombes ; fragilité face à la DCA ennemie, certes encore mal équipée,



*Spitfire IX du GC I/6 « Corse » armé au départ d'une mission en Indochine.  
(c) Service historique de la Défense*



## de l'Air en Indochine

jusqu'en 1950. Le plus grave problème concerne toutefois le train d'atterrissage, resserré et peu tolérant aux erreurs de pilotage ou aux terrains imparfaits. Excepté à Tan San Nhut, ces derniers constituent pourtant la norme en Indochine, avec pour les principaux Bien Hoa en Cochinchine, Nha trang et Tourane en Annam, Gia-lam et Bach Mai au Tonkin, composés de simples pistes et au mieux de baraques en bois. A ces problèmes déjà conséquents de matériels et d'infrastructures s'ajoutent le manque général de personnels, de pièces de rechange, d'équipements radio et aussi les fluctuations météorologiques liées aux caprices des moussons et les chaînes de montagnes rendant les déplacements dangereux, même sans intervention ennemie.

### Engagement à 100 mètres maximum

La 1<sup>ère</sup> Escadre de chasse opère en continu de décembre 1945 à mars 1946 sous le commandement en chef du général Andrieux, successeur du général Fay. Elle assure l'appui des forces terrestres du général Leclerc aux côtés de groupes de bombardiers, constitués dans les faits d'appareils de transport américains C-47 et allemands Junker 52, munis pour l'occasion de dispositifs sommaires de largage de bombes.



*Spitfire IX du GC 1/3 « Corse » au-dessus de Tourane.  
(c) Service historique de la Défense.*

Les Spitfire interviennent de manière indirecte sur les lignes de communication et en appui direct dans les engagements au sol, se révélant décisifs aux combats de Ban Me Thuot, Nha Trang, Saigon et Thakket (Laos). Au total, les chasseurs effectuent 620 sorties de guerre, larguant 23 tonnes de bombes et tirant 80.000 obus de 20 mm. Ce total limité s'explique par les directives draconiennes en matière d'utilisation de l'armement.

Les canons Mk II des Spitfire ne sont pas interchangeables avec leurs équivalents Hispano Suiza 404 utilisés par l'armée de l'Air. Par ailleurs, à l'issue de seulement un millier d'obus français tirés, les Mk II deviennent inutilisables et les obus britanniques font

défaut. En conséquence, les pilotes ont l'ordre de n'utiliser que leurs seules mitrailleuses de 12,7 mm pour les mitraillages de surface. Les canons de 20 mm sont réservés aux cibles «dures» clairement identifiées (bâtiments et véhicules), et à distance de tir de seulement 100 mètres, afin d'économiser les obus.

La 1<sup>ère</sup> Escadre est de nouveau engagée à l'issue de la rupture définitive des discussions, en décembre 1946. Les Spitfire interviennent, notamment pour dégager les troupes françaises encerclées à Hanoï et à Haïphong, puis participent aux combats de Nha Trang en février 1947 et de Thakket en mars. En avril 1947, le général Bodelt remplace le général Andrieux au



commandement de l'armée de l'Air en Indochine et planifie de nouvelles offensives, visant à détruire le commandement de l'armée populaire vietnamienne. La 4ème Escadre de chasse parvient en renfort avec le GC I/4 «Dauphiné» et le GC II/4 «La Fayette», mais sans nouveaux appareils, se contentant de reprendre les Spitfire IX à bout de souffle.

### Acteurs de la reconquête de l'Indochine

Au printemps 1947, le général Bodet procède à une réorganisation du dispositif français, avec le Groupement tactique (GT) Nord rattaché au Commandement des troupes françaises d'Indochine du Nord, et son équivalent GT Sud pour le Commandement des troupes françaises d'Indochine du Sud. Ainsi adaptés aux commandements terrestres, les maigres moyens de l'armée de l'Air sont utilisés de manière plus rationnelle dans les opérations « Lison », « Léa », « Ceinture », « Ondine » et notamment « Pégase » jusqu'en décembre 1948.

Les Spitfire appuient les actions au sol sans pouvoir répondre à toutes les sollicitations, en fonction des exploits réalisés par les mécaniciens pour les maintenir en service.

La chasse contribue à la défaite du Viet Minh et à son repli en Haute-Région, même si la voie politique choisie par le gouvernement français et la baisse des effectifs du corps expéditionnaire ne permettent pas d'exploiter décisivement la victoire sur le terrain.

A partir de juillet 1949, l'armée de l'Air commence à profiter du revirement de la politique internationale américaine à l'encontre des régimes communistes, et bénéficie dans le cadre du Programme d'aide matérielle de 50 P-63 Kingcobra, équipant les GC I/5 «Vendée», GC II/5 «Ile-de-France» et GC II/6 «Normandie-Niemen».

Seuls une vingtaine de Spitfire restent en service en mars 1950, lorsque le général André Hartmann succède au général Bodet, découvrant une situation encore pour le moins précaire : «Le potentiel aérien est faible, autour

de 30 heures de vol par mois pour les chasseurs. Les bombes de 50 kilos sont rares, de même que les balles de 12,7 mm pour les Spitfire, ou les roquettes. Peu d'avions au regard de l'étendue du pays, peu de possibilités d'entretien et peu de réserves de munitions ».

Les Spitfire français, en service depuis 1943 dans la Royal Air Force et totalement usés, sont rapidement retirés du service au printemps 1950 avec le début de l'ère du Kingcobra en Indochine. Ces chasseurs jamais adaptés à leur mission auront assuré tant bien que mal la période transitoire entre le dénuement criant au début du conflit indochinois en septembre 1945 et le renouveau de l'aide américaine quatre ans plus tard.

Jean-Charles Foucrier  
Chargé de recherche  
Service historique de la Défense

Pilotes et mécaniciens du GC II/4  
«La Fayette» en 1947.  
(c) Service historique de la Défense



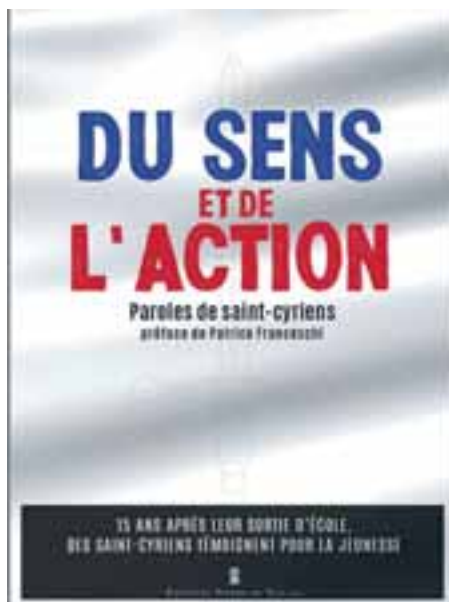


## DANS LES LIVRES

### DU SENS ET DE L'ACTION – PAROLES DE SAINT-CYRIENS

Ouvrage collectif

Cet ouvrage collectif est écrit par des saint-cyriens tous issus de la promotion « Chef de bataillon Segrétain, 2006-2009 ». Les rédacteurs tirent le bilan de leurs 15 premières années de vie professionnelle. Ils ont exercé leur activité dans toutes les armes de l'armée de Terre (infanterie, forces spéciales, génie, artillerie etc.), les sapeurs-pompiers de Paris ou la gendarmerie. Ils ont participé à des opérations extérieures et à l'opération « Sentinelle » de protection du territoire national. Ils abordent des thèmes aussi différents que la formation, la préparation opérationnelle, la confiance, l'anticipation, l'incertitude, le commandement, l'obéissance, l'expérience du combat, la prise de risque, la confrontation à la mort et la reconversion dans le secteur civil. Ils ont fait sienne la phrase du Maréchal Lyautey : « *Celui qui n'est que militaire n'est qu'un mauvais militaire, celui qui n'est que professeur n'est qu'un mauvais professeur, celui qui n'est qu'industriel n'est qu'un mauvais industriel. L'homme complet celui qui veut remplir sa pleine destinée et être digne de mener des hommes, être chef en un mot, celui-là doit avoir ses lanternes ouvertes sur tout ce qui fait l'honneur de l'humanité* ». Laquelle est complétée par la phrase du général de Gaulle issue de son livre « Le fil de l'épée » : « *La véritable école du commandement est donc la culture générale* ». La formation initiale reçue à Saint-Cyr ainsi que la formation continue, dont ils ont bénéficié tout le long de leur 15 ans de carrière, devront leur per-



mettre, lorsqu'ils occuperont les plus hautes fonctions militaires, de savoir ce qu'ils doivent faire et d'exprimer clairement comment le faire. La formation initiale qu'ils ont reçue leur a été donnée dans une ambiance de lutte contre le terrorisme en Afghanistan. Ces élèves, lorsqu'ils rejoignirent leur unité, combattirent dans la

Bande sahélo-saharienne, preuve de qualité de la formation reçue qui offre une grande capacité d'adaptation. Demain, lorsqu'ils auront la responsabilité d'une unité, ils devront former et entraîner leurs hommes au combat de haute intensité.

Les origines sociales des parents des élèves de la promotion étaient très diverses, à savoir ouvriers, cadres supérieurs, enseignants, militaires ou fonctionnaires. La formation reçue et leurs quinze ans de vie professionnelle auront gommé les différences des origines sociales.

Le dernier chapitre porte l'espérance : « *L'officier à 20 ans au 21ème siècle s'engage toujours pour ce qu'il croit être : beau, bon et grand* ».

Les auteurs de cet ouvrage ont souhaité que tous les droits d'auteur soient reversés à Terre-Fraternité, association qui vient en aide aux blessés et aux familles endeuillées de l'armée de Terre.

Marc Beauvois.

« *Du sens et de l'action – Paroles de saint-cyriens* », ouvrage collectif, Editions Pierre de Taillac, 255 pages. 22,90 €



LYCÉE MILITAIRE D'AIX-EN-PROVENCE

Légion d'honneur et croix de Guerre 1914-1918, 1939-1945 et TOE

Le Lycée est héritier des valeurs d'entraide et de solidarité des enfants de troupe, et garant d'un passé héroïque, symbolisé par les décorations portées par son drapeau. Près de 1.000 personnes se côtoient au quotidien, dont 785 élèves (300 jeunes filles)

Le recrutement des élèves du secondaire se fait sur dossier, auprès des enfants de militaires, de fonctionnaires et de boursiers. Ils n'ont pas de statut militaire, mais portent un uniforme.



Les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) portent le calot bleu à crête rouge. Les valeurs

inculquées aux élèves sont la camaraderie, la cohésion, l'entraide et le dépassement de soi. La devise du lycée est : « Bien s'instruire pour mieux servir ».

Les élèves du second cycle se préparent au baccalauréat et, pour certains, au concours du Service de santé des armées. Les élèves de CPGE préparent les concours d'entrée à Saint-Cyr, à l'École de l'Air et de l'Espace, à l'École Navale, à l'École nationale supérieure de techniques avancées ou au concours d'ingénieur militaire de l'in-



Les élèves rassemblés devant le Lycée militaire d'Aix-en-Provence.



## LYCÉE MILITAIRE D'AIX-EN-PROVENCE

frastructure. Les classes de «khâgne» et « hypo khâgne » (classes préparatoires littéraires) sont considérées comme les meilleures pour le concours « Saint-Cyr littéraire ». La «corniche» (classe préparatoire à Saint-Cyr) du Lycée militaire d'Aix-en-Provence a été baptisée « corniche Lyautey ».

### L'Histoire

Le lycée est l'héritier des écoles militaires préparatoires de Rambouillet et Saint-Hippolyte-du-Fort, réunies en 1934 en l'école d'Épinal.

La mobilisation de 1939 a entraîné un déplacement sur Niort. Occupée, l'école se replie alors en zone libre en Charentes, en Ardèche, à Montélimar et enfin Aix-en-Provence en 1946.

En 1974, elle devient collège militaire. Elle est, depuis 1983, gardien des drapeaux antérieurs, avec son propre emblème, décorations partagées par les autres écoles militaires préparatoires (EMP).

La croix de Guerre 1914-1918 avec palme a été décernée au drapeau des EMP et du Prytanée militaire le 20 décembre 1926 par le ministre de la Guerre Paul Painlevé. La croix de la Légion d'honneur a été attribuée, par décret du 30 octobre 1936 par le président de la République Albert Lebrun, au drapeau des EMP et du Prytanée militaire. La croix de Guerre 1939-1945 avec palme a été attribuée au drapeau des EMP et du Prytanée mili-

taire pour faits d'armes au titre de la Résistance en 1945.

La croix de guerre des TOE avec palme a été attribuée aux EMP et au Prytanée militaire le 4 avril 1955 par le général Pierre Koenig, à l'époque ministre de la Défense nationale et des Forces armées.

Les citations récompensent le sacrifice au cours des différentes guerres des élèves/cadets et des anciens enfants de troupe morts au champ d'honneur. Le drapeau du Lycée d'Aix-en-Provence, plus récent, porte ces décorations en héritage de l'EMP d'Épinal pour les trois premières.

Parmi les anciens élèves connus, citons quelques généraux : Thierry Burkhard, actuel chef d'État-major des armées ; Denis Favier, ancien directeur de la Gendarmerie nationale ; Denis Mercier, ancien chef d'État-major de l'armée de l'Air ; Olivier Paulus, an-



*Insigne de la corniche Lyautey.*

ancien directeur du Service historique de la Défense ; Christian Rodriguez, ancien directeur de la Gendarmerie nationale.

**Pierre Castillon,**  
*membre du conseil  
d'administration de l'ANCGVM*



*Remise des décorations sur le drapeau du lycée.*



## LEVIE (Corse-du-Sud)

## Croix de Guerre 1939-1945

Suite aux armistices signés le 22 juin 1940, avec l'Allemagne et le 24 juin 1940 avec l'Italie, la Corse se trouve en zone libre. Les deux armistices entrèrent en application 6 heures après la dernière signature soit le 25 juin 1940 à 0 h 35. Le 8 juillet 1940, la Délégation italienne d'armistice s'installe à Ajaccio. .

### La protection des juifs

La Corse est le seul département où il n'y eut qu'un seul juif de déporté. Il s'agissait d'un juif allemand qui fut arrêté, le 30 septembre 1942, pendant l'absence du préfet, sur ordre du secrétaire général de la préfecture d'Ajaccio. Le préfet Paul-Louis Emmanuel Balley désobéira et n'appliquera pas les circulaires de l'Etat de Vichy. Il dissimulera la présence des juifs étrangers dans l'île. Il sera aidé dans son action par les sous-préfets Pierre-Henri Rix et Jacques Ravail respectivement sous-préfet de Bastia et de Sartène. Ils ont délivré aux juifs étrangers des vrais passeports turcs. La Turquie était neutre au cours de la seconde guerre mondiale. En 1942, lors du recensement de la population juive étrangère, le préfet transmettra au gouvernement de Vichy, une liste de 146 noms de juifs français, où ne sera inscrit aucun juif étranger et aucun enfant. Pendant toute la durée du conflit, l'étoile

jaune ne sera jamais portée en Corse. Les juifs seront protégés par toute la population corse et par les services administratifs y compris la police et la gendarmerie.

### L'occupation

Suite aux débarquements des anglo-américains en Afrique du nord, le 8 novembre 1942, le Duce ordonne à l'amiral italien Türr de transporter 20 000 hommes de Sardaigne et d'Italie à Bastia et à Ajaccio.

Le 11 novembre, le général Mondino, commandant le 7ème Corps d'armée italien, installe son état-major dans le consulat italien de Bastia. L'effectif des troupes italiennes atteindra 80.000 hommes. Les forces italiennes comprennent deux divisions et des bataillons de chemises noires installés dans les régions de Bastia, de Corte et de Levie. A partir de mars 1943, le général Magli commandera les troupes italiennes. La « Sturmbrigade Reichsführer SS » allemande stationne aussi en Corse. Les effectifs allemands atteindront 15 000 hommes lorsque la 90ème Panzergrenadier division sera rapatriée de Sardaigne. En septembre 1943, il y a en Corse un occupant pour deux corses. Le ravitaillement des troupes italiennes ne fut jamais correctement assuré. La Corse en eut beaucoup à souffrir. Les

troupes italiennes vivent sur le pays. Le 22 mars 1943, une manifestation des ménagères dénonce la pénurie à laquelle est soumise la population corse.

### La résistance

Dès décembre 1942, le général Giraud envoie la mission « Pearl Harbour » pour constituer des réseaux de résistance. En janvier 1943, Fred Scamaroni crée le réseau Action R2. Le général de Gaulle le mandate pour unifier la Résistance. Il est arrêté par l'OVRA (Organe de vigilance et de répression de l'antifascisme) c'est l'analogue italien de la Gestapo allemande. Le 19 mars 1943, Fred Scamaroni, après avoir été torturé, se suicide pour ne pas parler. Le 4 mars 1943, Paul Colonna d'Istria est envoyé par Alger pour fédérer tous les éléments de la Résistance. Suite à la mort de Fred Scamaroni, Paul Colonna d'Istria estime qu'il faut unir la Résistance autour du Front National (mouvement de résistance proche du parti communiste) qui rassemble 11.700 hommes.

Le 10 septembre 1943, la « 90ème Panzergrenadier division » débarque à Bonifacio. Elle doit rejoindre Bastia pour embarquer vers l'Italie. Le général allemand Von Senger und Utterlin décide d'envoyer des éléments de la





### LEVIE (Corse-du-Sud)

« 90ème Panzergrenadier division » vers la commune de Quenza où est installé un dépôt allemand de matériel et de carburants et vers Ajaccio seul port offrant un accès pour les unités de l'Armée d'Afrique qui viendraient soutenir la résistance. La colonne allemande est bloquée à Levie par les patriotes corse dirigés par un lieutenant de Peretti. Le 13 septembre, les italiens se joignent aux résistants corses et combattent les allemands. Le 16 septembre, les résistants font sauter le pont de Rajo à un kilomètre de Levie. Le 17 septembre, des avions allemands bombardent la commune. Le jour même, les Allemands renoncent à la prise de Levie et ils se replient.

#### « L'USS Corsica »

Dans le cadre de la poursuite des combats en Italie et en prévision du débar-

quement de Provence, l'armée de l'Air et la Marine américaine transforment l'île en base aéronavale. L'île sera surnommée « l'USS Corsica ». Le général Giraud écrira : « *Le plus magnifique porte-avions à proximité des côtes de Provence était maintenant à la disposition des Alliés. Lorsqu'il sera aménagé, il permettra l'envol des chasseurs et des bombardiers légers dans des conditions exceptionnelles (...). Par ailleurs, les ports et les plages de Corse ne sont qu'à quelques heures de la côte française, condition essentielle pour la surprise nécessaire à tout débarquement.* ». Les alliés construiront 17 aérodromes. Deux milles chasseurs-bombardiers y seront stationnés.

Le 14 novembre 1943, les 433 délégués, qui représentent 266 communes et les membres du Front national corse, réunis en congrès à Ajaccio,

souhaitent la mobilisation des forces insulaires pour participer à la libération de la France métropolitaine. Dès novembre 1943, par ordre de mobilisation 22 classes sont appelées soit un total de 12.000 hommes.

La commune de Levie sera citée à l'ordre de l'armée avec attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme : « *Village héroïque du Haut-Sartenais, à la pointe de la résistance et du combat. Dès le 9 septembre 1943, dressé dans sa fierté, sous les ordres de ses chefs, a attaqué le premier en Corse, les troupes allemandes qui avaient commencé leur mouvement en direction du Sud.*

*Pendant plus de 10 jours, a livré une lutte acharnée de tous les instants. Malgré les contre-attaques, l'exécution de deux patriotes et l'ultimatum allemand menaçant de raser le village, les patriotes se sont maintenus sur le terrain au prix de 10 morts et plus de 10 blessés avant l'arrivée des Forces Françaises Libres.*

*Grâce aux habiles dispositions prises, au calme de ses chefs et au courage de tous, l'ennemi a rebroussé chemin laissant plus de 200 morts, environ 400 blessés, 20 prisonniers, plus de 30 véhicules de guerre, des armes, des munitions, des vivres.*

*A donné un magnifique exemple de patriotisme et a prouvé l'indomptable ténacité de la race corse ».*

Marc Beauvois,



Monument de la Résistance à Levie.



## Frégate Multi-Missions Lorraine

*Héritière du cuirassé du même nom, la Frégate européenne multi-missions (FREMM) Lorraine est titulaire de la croix de Guerre 1939-1945 avec palme*

En avril 2023, la frégate Lorraine est mobilisée pour évacuer des ressortissants étrangers du Soudan et en particulier ceux de l'ONU.

### Évacuation des ressortissants de Khartoum. (2023)

Le 19 avril, suite au déclenchement d'une guérilla dans Khartoum, le gouvernement français décide d'organiser l'évacuation des ressortissants. La Lorraine, effectuée depuis le 8 avril 2023, son déploiement de longue durée. Il consiste à rallier l'Océan Pacifique et à participer à des exercices avec les marines grecque, égyptienne, indienne, japonaise et américaine.

Dès que le commandant de la Lorraine, reçoit l'objet de sa mission, il dresse la liste, avec l'Etat-major des Armées et les forces françaises de Djibouti, des moyens et des équipements dont il aura besoin. L'objectif est de réduire au maximum le temps de l'escale à Djibouti.

Dans le même temps, un dispositif aérien est mis en oeuvre entre Lorient et Djibouti pour transporter des commandos marine et leur équipement pour renforcer le commando « Arta », de Djibouti, armé par les commandos action de la marine nationale. A son arrivée, la Lorraine embarque à son bord une trentaine de marins supplémentaires ; commandos, pilotes



d'embarcations et personnels de santé. Elle perçoit des gilets de sauvetage, de la nourriture, de l'eau et des lits de camp.

Un hélicoptère Puma du détachement de l'Armée de Terre se pose sur la plateforme aéronautique de la frégate. Il permettra d'évacuer en urgence des malades ou des blessés dont l'état de santé serait incompatible avec une traversée maritime. Pendant ce temps, l'ONU organise, entre Khartoum et Port-Soudan, les deux villes étant distantes de 700 km, un convoi routier pour évacuer 1250 ressortissants. Le 25 avril, la Lorraine accoste à Port-Soudan. Elle embarque 398 civils de 60 nationalités différentes (dont six français). Le Puma est resté sur la plateforme aéronautique et ainsi il permet de transformer en dortoir l'hangar de l'hélicoptère. L'infirmerie de bord prend en charge les blessés par balles qui avaient été stabilisés à terre. Après un transit de sept

heures les ressortissants sont débarqués dans le port de Djeddah.

### Caractéristiques de la FREMM

La Lorraine est la huitième et dernière frégate du programme frégate européenne multi-missions (FREMM) et la deuxième de défense aérienne renforcée (FreMM-DA). La France mène ce programme en coopération avec l'Italie. Le 7 novembre 2002, un accord est signé, à Rome, par les deux gouvernements qui prévoit la mise en chantier de 27 navires (17 pour la France, nombre qui sera ramené à 8 pour des raisons budgétaires, et 10 pour l'Italie). Le 25 octobre 2004, les ministres de la défense des deux Etats signent un protocole définissant les caractéristiques techniques des bâtiments.

*L'Aquitaine*, la première FREMM, en version anti-sous-marine, est mise sur cale le 16 mars 2007 et suite à des ajustements budgétaires elle ne sera réceptionnée par la Marine nationale que le 2 décembre 2015. Quant à la Lorraine, elle sera mise sur cale le 15 mai 2019. Elle sera réceptionnée le 16 novembre 2022 par la Marine nationale. Elle mesure 142 mètres de long et son tirant d'eau de 7,30 mètres. Son déplacement est de 6000 tonnes. Sa propulsion est assurée par une turbine General Electric-Avio



### Frégate Multi-Missions Lorraine

LM2500 qui lui permet d'atteindre une vitesse de 27 nœuds. Son autonomie est de 6 000 nautiques. Le navire embarque un équipage de 132 membres qui peut être porté à 165 membres en cas de nécessité (embarquement de commando marine). Sa mission principale est la lutte antiaérienne au sein d'un groupe aéronaval ou amphibie. L'armement de la Lorraine comporte un canon de 76 mm, 2 canons télé-opérés de 20 mm, 4 tubes lance-torpilles MU-90, 8 missiles mer-mer Exocet MM-40 Block3, 16 missiles mer-air Aster-15 et 16 missiles Aster-30.

#### Le cuirassé Lorraine.

La frégate Lorraine est l'héritière des traditions du cuirassé Lorraine. Il entre en service le 10 mars 1916. Il participe à la première guerre mondiale au sein de la 1ère division de la 1ère escadre de ligne qui œuvre en Méditerranée orientale. Son armement est constitué de 10 canons de 340 mm, 22 canons de 138 mm, 7 canons de 47 mm et 2 canons de 75 mm anti-

aériens et de 4 tubes lance-torpilles de 450 mm.

#### L'évacuation de l'or de la banque de France.

Le 15 juin 1940, des militaires allemands se présentent au siège de la Banque de France. Ils descendent, à 30 mètres sous terre, dans le plus grand coffre du monde d'une superficie de 11.000 m<sup>2</sup> ; « La Souterraine ». Le coffre est vide. De 1923 à 1927, pendant 4 ans, 1200 ouvriers ont évacué 150 000 tonnes de terre, construit 800 piliers et manipulé 10 000 tonnes d'acier et 70 000 tonnes de béton. Le stockage sous forme de lingots de 1 kg et de barres de 10 kg permettait une évacuation rapide. Au cours de l'été 1939, l'or est stocké dans les succursales de Brest, Lorient, Toulon et Bordeaux. Entre septembre 1939 et le 18 juin 1940, 2730 tonnes d'or (dont 230 tonnes d'or polonais et belge) sont évacuées par les navires de la marine nationale. Du 14 novembre au 1er décembre 1939, le cuirassé Lorraine participe au trans-

port de l'or, qui sera réparti entre New-York (1.200 t), Fort-de-France (230 t) et Dakar (1.300 t). En mai 1940, le Lorraine incorpore la « Force X » commandée par l'amiral Godfroy. Le 20 mai, la force œuvre au sein d'une division de ligne britannique. Elle participe au bombardement de Bardia en Cyrénaïque. Dès la signature de l'armistice du 22 juin 1940, entre la France et l'Allemagne, un accord est conclu entre les amiraux Godfroy et Cunningham. La « Force X » reste immobilisée à Alexandrie et évite ainsi de subir le sort de la flotte de Mers-el-Kébir. Le 22 juin 1943, le Lorraine rejoint Mers-el-Kébir. Le 15 août 1944, il participe, lors du débarquement, aux bombardements des côtes de Provence. Il sera cité à l'ordre de l'armée de mer avec attribution de la croix de Guerre 1939-1945 avec palme : « *Sous le commandement du capitaine de vaisseau Rue (J.-F.) a pris part à l'opération de débarquement sur les côtes de Provence, en août et septembre 1944. Fréquemment encadré par des tirs ennemis, a répondu avec vigueur et a exécuté de nombreux bombardements dont la précision et la puissance ont été signalées par tous les observateurs. Le Lorraine a joué en particulier un rôle déterminant dans la réduction des défenses côtières de Toulon et contribué ainsi largement à la libération de ce port.* »

Marc Beauvois





## CENZUB/94ème RI

*Héritier du 94ème Régiment d'infanterie le Centre d'entraînement en zone urbaine est titulaire de la croix de guerre 1914-1918 avec 5 palmes de bronze et 1 étoile vermeil.*

Fin avril-début mai 2023, la phase finale de la manœuvre « Orion 4 » se déroule au Centre d'entraînement aux actions en zone urbaine (CENZUB). En 2004, le CENZUB est créé au sein du camp militaire de Sissonne (Aisne). L'origine de ce camp remonte au décret en date du 29 août 1895. Le 17 juillet 1896, il est inauguré. Sa surface est de 622 hectares. A la veille de la Première guerre mondiale son emprise, après à une succession d'expropriation, est de 6.028 hectares.

### Le CENZUB

Aux retours d'expérience des opérations extérieures (Somalie, Irak, Ex-Yougoslavie, Côte d'Ivoire, etc...), l'état-major de l'armée décide la création d'un centre interarmes d'instruction au combat en zones urbaines. En 2022, 75% de la population mondiale réside dans des zones urbaines. Le coût de la construction du CENZUB est de 80 millions d'euros. Il est constitué par trois ensembles immobiliers d'importances.

Le village de Beauséjour comprend 63 maisons de formes diverses, des obstacles, des rues de tailles et de formes différentes (larges, étroites et S). Outre le village, le site d'instruction possède un bidonville, un camping, une rue aménagée avec des conteneurs,



un hameau défensif et un MASTTAC (module d'acquisition des savoir-faire techniques et tactiques) qui est une rue dont les maisons n'ont pas de toit. Ainsi des passerelles permettent-elles aux instructeurs de se déplacer au-dessus des élèves et d'apporter les corrections en temps réel.

La ville de Jeoffrécourt d'une superficie de 1 km<sup>2</sup> et d'une capacité supposée de 5.000 habitants comprend 2 zones pavillonnaires, un centre-ville avec place et lieu de culte, un hôpital, un complexe sportif une zone d'immeubles modernes dont quelques-uns possèdent 4 étages et une zone industrielle et commerciale avec supermarchés et magasins. La ville de Jeoffrécourt reprend le nom d'un ensemble de fermes qui a été détruites, en 1900, lors de la construction du camp de Sissonne.

Le CT ZUB (complexe de tir en zone urbaine) est un champ de tir où les troupes peuvent effectuer des tirs

dans un environnement urbain. Les tirs sont réalisés à balles réelles allant du niveau individuel au niveau section de combat.

Les missions du CENZUB consistent en l'entraînement d'un sous-groupe tactique interarmes (SGTIA), soit un ensemble d'environ 250 hommes provenant d'armes différentes, l'instruction collective des différentes composantes du SGTIA et l'instruction des sections et des pelotons au tir en zone urbaine.

Le CENZUB-94ème RI est organisé autour d'un état-major et de 3 compagnies. La 1ère compagnie FORAD (FORce Adverse) est une unité interarmes qui joue soit le rôle des forces conventionnelles ennemies, soit celui des milices ou des populations civiles. La compagnie FORAD est articulée autour de deux sections d'infanterie sur VAB, d'un peloton de chars (4 AMX 30B2) et une section de génie. Elle est équipée avec les matériels en dotation dans l'armée de terre.

La 2ème compagnie comprend le groupe d'entraînement, les instructeurs d'action en zone urbaine et la cellule de tir. La compagnie de commandement et de logistique regroupe huit sections spécialisées dans le soutien des unités en rotation. Plus de quatre cents militaires et civils travaillent au CENZUB.



### CENZUB/94ème RI

#### Le 94ème Régiment d'infanterie

Le 28 juin 2006, le CENZUB reçoit la garde du drapeau du 94ème Régiment d'infanterie (RI). Le 1er juillet 2013, il prend officiellement l'appellation de CENZUB-94ème Régiment d'Infanterie.

L'origine du 94ème Régiment d'Infanterie remonte à 1709, lorsque le « Royal Bavière » fut constitué à partir de 6 compagnies provenant du régiment d'alsace et de 2 compagnies de grenadiers bavarois. Son premier chef de corps est le chevalier de Bavière Emanuel-François-Joseph. En 1780, il prend le nom de « Royal Hesse Darmstadt ». Pendant la Révolution, le 1er janvier 1791, il est renommé 94ème Régiment d'infanterie de ligne (RIL). Le numéro d'ordre est donné selon l'ancienneté du régiment. Il participe à toutes les guerres de la Révolution et de Premier Empire. Sur son drapeau sont inscrites les batailles de Valmy (1792), Marengo (1800), Austerlitz (1805) et Fried-

land (1807). En 1815, après avoir défendu Bayonne et Toulouse, il est dissous. Le décret du 24 octobre 1854, sous le Second Empire réorganise les régiments d'infanterie de ligne. Le 19ème RIL devient le 94ème RIL. A l'issue de la mobilisation de 1914, le 94ème RI fait partie de la 83ème Brigade appartenant à la 42ème Division rattachée au 32ème Corps d'armée. Le 5 février 1917, le général Passaga commandant le 32ème Corps d'armée, par ordre, décide que le 94ème RI sera surnommé « la Garde » pour sa brillante conduite au feu face à la garde prussienne à laquelle il fut opposé victorieusement cinq fois depuis 1870 et pour avoir à cette date absorbé les effectifs du 1er Régiment d'infanterie de la garde impériale. Le comportement du 94ème RI au cours de la première guerre mondiale lui vaudra l'attribution de la croix de Guerre 1914-1918 avec 5 palmes de bronze et 1 étoile vermeil. Sa quatrième citation à l'ordre de l'ar-

mée exprime parfaitement les exploits accomplis par le 94ème RI au cours de la Grande Guerre : « Régiment d'élite. Malgré un long séjour en secteur, a conservé, grâce aux efforts persévérants et à l'ascendant moral de son chef, le lieutenant-colonel Détrie, ses belles qualités manœuvrières et son brillant esprit offensif. A pris part, le 8 août 1918, à une attaque brusquée de la division, a atteint tous ses objectifs, enlevant de haute lutte les solides points d'appui où l'ennemi se cramponnait désespérément, progressant dans les positions ennemies de plus de neuf kilomètres, participant à la prise de 2.035 prisonniers dont 65 officiers, 70 pièces d'artillerie de tous calibres, plus de 200 mitrailleuses lourdes et légères et d'un matériel de guerre important. »

En 1940, le 94ème RI est engagé, à l'Ouest de Reims, dans une défense acharnée des ponts sur l'Aisne. A l'issue de l'armistice de 1940, il est dissous puis recréé en 1959. Il participe à la guerre d'Algérie avec des appelés et des rappelés du contingent. Il est de nouveau dissous, en 1962, à Sissonne. Son drapeau, outre les noms des batailles de la Révolution et de l'Empire porte les inscriptions : Anvers (1832 - héritage du 19ème RIL) ; la Marne-L'Yser (1914) ; la Somme (1916) ; l'Aisne-Verdun (1917) ; Montdidier (1918) et AFN (1952-1962).

Marc Beauvois





## Commission Mémoire et Histoire

La commission Mémoire et Histoire de l'ANCGVM, dont la formalisation date de l'assemblée générale de Lorient en 2023, présente ses travaux passés et à venir. Elle comprend: Michel Bugeaud, président de la section du Val-de-Marne ; Franck Galland, président de la section de Paris ; Pierre Castillon ; Marc Beauvois, rédacteur en chef adjoint de la revue Croix de Guerre et Valeur militaire ; Michel Merckel, historien du sport ; Odile Hilleret, membre de la section de la Manche.

### Le passé

Bien avant la création de cette commission, l'ANCGVM a été engagée sur la mémoire et l'histoire des combats et des combattants.

Les congrès annuels successifs ont été associés à divers événements historiques :

- le congrès de Verdun (2016) ;
- la célébration des villes décorées à Bar-le-Duc (2016) ;
- l'anniversaire de la victoire de 1918 en 2018 aux Invalides à Paris ;
- les 100 ans de la création de la croix de Guerre en 2019 aux Invalides ;
- les 30 ans depuis la guerre du Golfe en 2012 aux Invalides ;
- les 100 ans de la création de la croix de guerre Théâtres d'opération extérieurs en 2021 aux Invalides ;
- le colloque du 30 juin 2022, orga-

nisé à l'Institut national pour le service public, en l'honneur des établissements civils décorés de la croix de Guerre, organisé avec Jean-François Dubos du Service historique de la défense (SHD) et clôturé par le général d'armée Benoît Puga, Grand chancelier de la Légion d'Honneur.

La revue trimestrielle « Croix de Guerre et Valeur militaire » présente, depuis mars 2016, des dossiers sur des batailles de l'Histoire après 1915, date de création de la croix de Guerre, et des articles sur les communes, écoles, unités militaires et institutions civiles décorées de la croix de Guerre.

### Dossiers « Batailles »

Le Service historique de la défense a signé une convention avec l'ANCGVM. Depuis 2017, il a produit 26 dossiers rédigés par des chargés de recherche. L'École de guerre, de son côté, en a fourni 16 depuis 2016 sur la base du volontariat.

### Articles historiques

34 articles historiques ont été rédigés par Bertrand Rouillois, docteur en histoire (14), colonel Thierry Noulens, docteur en histoire (5), les sections départementales (11) et Loïc Salmon, rédacteur en chef (5).

### Articles sur les entités décorées

- 20 articles portant sur les établissements d'enseignement supérieur civils ou militaires ont été rédigés par

Pierre Castillon ;

- 59 articles se rapportant aux communes décorées ont été publiés, dont une vingtaine rédigée par les sections départementales et depuis 2016, 39 par Marc Beauvois ;

- 54 articles relatifs aux unités militaires, dont 39 écrits depuis 2017 par Marc Beauvois (19 Terre, 10 Marine, 10 Air) ;

- depuis 2017, 7 articles portant sur les institutions civiles écrits par Marc Beauvois.

Par ailleurs, Marc Beauvois a été sollicité pour des demandes d'informations ou de renseignements par des membres de l'ANCGVM, des maires ou des présidents d'association dont le président de l'Association nationale des zouaves.

Il est résulté de l'action des membres de la commission l'inscription de neuf nouveaux membres de l'ANCGVM parmi les écoles décorées : Arts et Métiers, Supélec, Centrale, Mines, Ponts et Chaussées, Agro, École coloniale, École des Chartes, HEC, représentant 350.000 anciens élèves. D'autres établissements civils avaient déjà rejoint l'ANCGVM : Ville de Paris, Croix-Rouge, Hôpital américain de Paris, Ordre des avocats et Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Par ailleurs, quelques unités militaires sont membres de l'ANCGVM : 1er Régiment de parachutistes d'infanterie de marine, 27ème Bataillon de



### Paris - 75 - Invalides

chasseurs alpins, 2ème Régiment étranger parachutistes et 2ème Régiment de chasseurs d'Afrique.

Des actions mémorielles ont résulté de la relation avec les membres. A titre d'exemple, Les anciens d'HEC mettront en place, sur le site de l'école à Jouy-en-Josas, un site mémoriel sur le deux croix de Guerre de l'école. De même, l'École des Mines de Paris a aménagé un présentoir de ses croix de Guerre visible par ses élèves comme à l'École des Chartes.

### Les projets futurs

L'ANCGVM compte renforcer son rapprochement avec les établissements décorés. Plus de 4.000 villes sont décorées de la croix de Guerre, dont seulement 400 sont membres de

l'ANCGVM. Il faut donc renforcer la présence de l'ANCGVM auprès de toutes les villes. L'inventaire et les articles sur les lycées et écoles militaires décorées seront développés et des manifestations communes seront poursuivies.

La proximité de plusieurs membres de l'ANCGVM avec l'Institut des hautes études de défense nationale constitue une complémentarité utile. Après les congrès de la Fédération nationale André Maginot (FNAM) à Saint-Etienne puis à Tours, la commission mémoire et histoire poursuivra sa participation aux manifestations mémorielles de la FNAM en liaison avec Cyril Carnevilliers membre du conseil d'administration de la FNAM. Pour l'année 2024, le projet, présenté à la directrice du Service histo-

rique de la défense Nathalie Genet-Rouffiac, concerne le sport à l'occasion des Jeux olympiques de 2024. Il s'agit d'évoquer les grands sportifs civils ou militaires ayant à la fois marqué la légende sportive et leur engagement au combat. Sont programmés : livre ; exposition itinérante et film, en liaison avec l'historien du sport Michel Merckel; dossier de 11 pages dans la revue de mars 2024. A la suite du Congrès de l'ANCGVM à Lanester en 2023 chez les fusiliers marins et la Flottille 23 F, le Congrès de 2024 aura lieu en octobre à Toulon, en lien avec le 80ème anniversaire du Débarquement en Provence.

**Pierre Castillon,  
membre du conseil  
d'administration**



*Bureau de la directrice du Service historique de la défense (SHD) au château de Vincennes. De gauche à droite : Franck Galland ; Nathalie Genet-Rouffiac, directrice du SHD ; Michel Bugeaud ; Michel Merckel. (c) Pierre Castillon.*



Tarn-et-Garonne - 82 - Dunes

## Remise de plaques ANCGVM à trois communes

La croix de Guerre 1939-1945 a été attribuée à trois communes du département du Tarn-et-Garonne. La section du Tarn-et-Garonne a rendu un hommage mérité à ces trois communes en apposant une plaque sur le fronton des mairies de Montpezat-de-Quercy en 2011, de l'Honor-de-Cos en 2022 et de Dunes le 23 juin 2023.

Ces trois communes ont résisté à l'occupation allemande et ces cérémonies ont pour objectif de saluer le courage et les actions héroïques de leurs habitants.

A l'invitation du président de l'ANCGVM, Patrick Boissinot, plusieurs associations et autorités ont assisté à ces cérémonies. A Dunes, le conseiller départemental Christian Astruc, le sénateur Pierre-Antoine Levy, le sous-préfet de Castelsarrasin, une quarantaine de porte-drapeaux accompagnés de leur président du Tarn-et-Garonne, monsieur Bamouni et nombre d'autorités civiles et militaires étaient présentes.

Au cours de son discours, le président Patrick Boissinot rappela que la Croix de guerre est un hommage à la parti-

icipation au combat de celui qui la porte et témoigne des risques réellement encourus et des périls indiscutablement affrontés.

Le président de l'ANCGVM du Tarn-et-Garonne, par l'organisation de ces cérémonies, souhaite rendre hommage à tous les résistants et à tous les combattants de l'ombre. Nul ne doit oublier le martyr subit, par ces trois villages, au cours de cette période funeste.

**Patrick Boissinot**  
*président*







## ASSOCIATION NATIONALE des CROIX DE GUERRE et de la VALEUR MILITAIRE

Fondée en 1919 - Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 - Reconnue d'utilité publique (Décret du 22 avril 1963)

### « UNITÉS MILITAIRES DÉCORÉES »

« Lorsque l'on parle de courage et de grandeur, c'est vers les Croix de Guerre que se tournent les regards. »  
(Alphonse JUAN, Maréchal de France)

### Formulaire d'adhésion « UNITÉ MILITAIRE DÉCORÉE »

APPELLATION DE L'UNITÉ (en majuscule) : .....

Nationalité de l'Unité : ..... Armée d'appartenance : .....

Chef de corps ou commandant d'unité : .....

Nom de la personne à contacter : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone fixe : ..... Mobile : ..... Courriel : .....

#### Citations à l'ordre :

- Croix de guerre : 1914-1918  1939-1945  TOE
- Croix de la valeur militaire
- Médaille d'honneur de la gendarmerie nationale avec citation

#### Fourragères :

#### Ordres nationaux :

- Légion d'honneur :  Date : .....
- Ordre de la Libération :  Date : .....

#### Autres décorations militaires ou civiles, françaises ou étrangères :

#### Cotisation annuelle :

Qualité	Cotisation (1)	Annuelle (4)	Total
Unité décorée	- de base (2)	50 €	=
	- élargie (3)	150 €	=

(1) Rapet la mention inscrite

(2) Un abonnement reste « Croix de guerre et Valeur militaire » inclus.

(3) 4 abonnements (chef de corps ou chef d'unité) « catégories : officiers, sous-officiers ou officiers maritimes et militaires du rang »

(4) Différence d'une facture

Merci de bien vouloir adresser ce formulaire accompagné de votre règlement par chèque ou par virement à l'ordre de l'ANCGVM.

#### Relevé d'ordre bancaire

Code banque	Code guichet	Code BIC	Numéro de compte	Cle
10187	00177	BREDFRPPXXX	00517040620	33
Code bancaire international (IBAN) : FR76 1016 7001 7700 0170 4062 0033				

Fait à ..... le ..... / ..... / ..... Cachet et signature :

Siège social : Hôtel National des Invalides - 129, rue de Grenelle - 75007 PARIS

Tel : 01 44 42 38 47 - Courriel : [ancgvm@sfr.fr](mailto:ancgvm@sfr.fr) - SIRET 311 853 063 000 23

Site internet : [www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr](http://www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr)

Affilié à la Fédération nationale André Maginot - Groupement n°31



**ASSOCIATION NATIONALE des CROIX DE GUERRE et de la VALEUR MILITAIRE**  
Fondée en 1919 - Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 - Reconnue d'utilité publique (Décret du 22 avril 1963)

*« Lorsque l'on parle de courage et de grandeur, c'est vers les Croix de Guerre que se tournent les regards. »  
(Alphonse JAIN, Maréchal de France)*

### Formulaire d'adhésion Membre titulaire

NOM (en majuscule) : ..... Prénoms : .....  
Né(e) le : ..... à : ..... Dépt. ou pays : .....  
Civilité ou grade : ..... Nationalité : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....  
Téléphone fixe : ..... Mobile : .....  
Courriel : .....

Armée d'appartenance : Terre Air Mer Gendarmerie

Carte du combattant : n° : ..... Délivrée le : .../.../... Par : .....

#### Citations à l'Ordre :

- Croix de guerre 1939-1945 : Ordre : ..... Date : .....
- Croix de guerre des TOE : Ordre : ..... Date : .....
- Croix de la valeur militaire : Ordre : ..... Date : .....
- Médaille d'honneur de la gendarmerie nationale avec citation :  
Ordre : ..... Date : .....
- Médaille d'or de la défense nationale pour citation sans croix :  
Ordre : ..... Date : .....

#### Ordres nationaux et Médaille militaire :

- Légion d'honneur : Grade : ..... Date : .....
- Médaille militaire : ..... Date : .....
- Ordre national du Mérite : Grade : ..... Date : .....

#### Autres décorations militaires ou civiles, françaises ou étrangères :

.....  
.....

Qualité	Cotisation (1)	Annuelle (2)	Don (2)	Total
Membre titulaire	de Base	30 €	*	=
	Soutien	de 50 à 99 €	*	=
	Bienfaisance	100 € et plus	*	=

(1) Abonnement mensuel « Croix de guerre et Valeur militaire » inclus.

(2) Délivrance d'un reçu permettant éventuellement de déduire 66 % de la cotisation et des dons.


Merci de bien vouloir adresser ce bulletin accompagné de votre règlement à l'Ordre de l'ANCCVM.

Fait à ..... le .../.../... Signature : .....

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 29 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Siège social : Hôtel National des Invalides - 129, rue de Grenelle - 75007 PARIS  
Tél : 01 44 42 38 47 - Courriel : [ancgvm@sfr.fr](mailto:ancgvm@sfr.fr) - SIRET 311 853 063 000 23  
Site internet : [www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr](http://www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr)  
Affiliée à la Fédération nationale André Maginot - Groupement n°31

# CARNET

DÉCÈS	ADHÉSIONS DEPUIS JUIN 2023	
<p>Section Poitou-Charentes</p> <p><b>Daniel FREMONT</b></p> <p><b>Jean GONNORD</b></p> <p>Section Val-de-Marne</p> <p><b>Yvette PERE</b></p>	<p>VILLES</p> <p><b>02 - BOUÉ</b></p> <p><b>57 - THIONVILLE</b></p> <p><b>61 - DOMFRONT</b></p> <p><b>61 - TOUROUVRE</b></p> <p><b>61 - VIMOUTIERS</b></p>	<p>MEMBRES</p> <p>Section du Tarn-et-Garonne</p> <p><b>Pascal ARNOULT</b></p> <p><b>Alex CHIAVEGATO</b></p> <p><b>Marc DE REMOND DU CHELAS</b></p> <p><b>Christelle DONNET</b></p> <p><b>Joël GARRES</b></p> <p><b>Michel LAURENS</b></p> <p><b>Éric MEIGNEN</b></p>
	<p>DÉCORATIONS</p> <p><b>MÉDAILLE MILITAIRE</b></p> <p>Section du Val-de-Marne</p> <p><b>Jacques CAILLAULT</b></p>	
		

*L'Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire  
adresse ses sincères condoléances aux familles endeuillées  
et les assure de toute son amitié.  
Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.*

Six mois après leur parution dans la revue, tous les articles  
concernant les villes, les unités militaires, les institutions civiles et militaires  
décorées et l'histoire militaire sont accessibles sur le site de l'ANCGM :  
[www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr](http://www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr)  
cliquer dans l'onglet « DOCUMENTATION ».

